



Conseil de Quartiers 4ème séance

N° 4

(Bois Fleuri, Tamarins, La vallée Verte,
Les Issarts, La Rine, St Julien, Les Castellins, Les soulières)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 6 décembre 2016 à 18h, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 55
- ⇒ Ordre du jour :

Création d'un passage piétons aux Collines

⇒ Déroulé :

- ✚ 18h – 18h05 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h05 – 18h25 : Point information
- ✚ 18h25 – 18h35 : Création d'un passage piétons aux Collines
- ✚ 18h35 – 20h00 : Questions diverses
- ✚ 20h05 : Fin de la séance

2- Point information

- ✚ Eclairage de l'ancien chemin de Biot à Grasse :
Un projet est en cours d'étude avec la collaboration du SDEG, il devrait être finalisé en 2017 et ensuite proposé aux élus. La municipalité est en attente également du montant des subventions du conseil départemental.
- ✚ Amélioration voirie chemin des Issarts :
La municipalité a passé un marché concernant la réfection des voiries publiques. Le chemin des Issarts fait partie des priorités pour l'année 2017. Le début des travaux est prévu pour le mois de février. Mme Giunipero, Adjointe déléguée à l'Urbanisme,

au Logement et à l'Environnement annonce que la commune est en négociation avec certains propriétaires pour que la voirie notamment au niveau du pont, devienne une voirie privée afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires (aire de retournement).

✚ Lotissement chemin des Soulières : voie non publique :

La voie des Soulières est aujourd'hui une voie privée mais l'éclairage public est tout de même assuré par la commune. Des recherches ont été effectuées il y a plusieurs années et tous les propriétaires avaient donné leur accord pour que la commune acquière cette voie, mais aucun acte n'a été enregistré aux hypothèques. Une enquête publique va être menée pour que cette voie devienne communale. Celle-ci est prévue pour 2017 et par la suite des négociations avec les propriétaires suivront.

✚ Nettoyage des bas-côtés 1 fois par mois :

Un nettoyage au chemin des Soulières a été récemment effectué. La commune a lancée une consultation afin de trouver une entreprise plus proche que celle qui intervient actuellement. Une mutualisation avec la commune de Valbonne pour le prêt d'une balayeuse est en cours.

La planification pour l'année prochaine est d'une fois par mois pour les chemins les plus fréquentés.

3- Création d'un passage piétons aux Collines

Il s'agit d'un aménagement à étudier avec le conseil départemental. M. Pizepan, Directeur des Services Techniques va se rapprocher du service compétent du conseil départemental. Beaucoup de normes techniques doivent être respectées pour la mise en place d'un passage piéton.

4- Questions diverses

Question d'un citoyen :

Comment désenclaver le chemin des Soulières en cas d'incendie ?

Réponse de la commune :

La commune est en pleine révision du PLU. Cependant les seuls cheminements envisagés pour rejoindre Sophia-Antipolis, sont des cheminements doux (piétons/vélo). Par contre, une aire de retournement a été réalisée pour donner accès aux pompiers.

Question d'un citoyen :

Est-ce-que la municipalité peut faire débroussailler le parc départemental au bout du chemin des Soulières ?

Réponse de la commune :

La commune n'intervient pas au niveau du parc départemental mais se propose de rédiger un courrier en ce sens au conseil départemental.

Question d'un citoyen :

Où en est le projet de l'aménagement de la chapelle chemin de Saint Julien ?

Réponse de la commune :

Un dossier de déclaration d'utilité publique est actuellement déposé auprès des services de l'Etat. La commune est en attente de la réponse de ces services pour pouvoir prendre un arrêté d'utilité publique afin de pouvoir avancer sur les négociations ainsi que les travaux.

La commune ne maîtrise pas ces délais.

Question d'un citoyen :

Où en est le projet de la station de relevage des Soulières ?

Réponse de la commune :

Une délibération est passée au conseil municipal concernant l'acquisition du terrain, et au conseil du 08 décembre 2016, une délibération doit passer concernant les servitudes de tréfon. Une fois ces autorisations acquises, les travaux pourront commencer.

Question d'un citoyen :

Quand est-ce que la fibre optique sera installée sur la commune de Biot ?

Réponse de la commune :

Le déploiement de la fibre optique est annoncé à partir de 2017 jusqu'en 2020. Les quartiers qui ont actuellement le plus mauvais débit seront équipés en priorité.

Question d'un citoyen :

Est-ce que la route qui descend vers l'EPHAD pourrait devenir une voie publique ?

Réponse de la commune :

La commune est favorable à ce projet, cependant les propriétaires n'ont pas fait de demande officielle en ce sens. Donc cette voie reste pour l'instant une voie privée.

Information d'un citoyen :

Le 07 décembre 2016 a lieu l'assemblée générale de la création de l'association « Biot au jardin ». La mairie a mis à disposition des terrains aux Bâchettes afin de réaliser des terrains partagés. L'association a également d'autres idées sur l'environnement à développer (récolter et taille des oliviers).

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant la ligne LGV ?

Réponse de la commune :

Au vu du manque d'informations que possède la commune, Mme le Maire s'oppose au passage de cette nouvelle ligne sur le territoire de Biot. La municipalité a adopté une motion au Conseil municipal du 18 mai 2016 pour s'opposer au projet. Mme le Maire doute même sur l'intérêt général et de la viabilité économique de ce projet. De plus, la commune va faire parvenir cette motion également aux financeurs de ce projet, c'est-à-dire au Conseil départemental, au Conseil régional, à la métropole de Nice et enfin aux

autres communes concernées par le projet. Une concertation publique a eu lieu le 9 novembre 2016 lors de laquelle la SNCF Réseau n'a pas apporté de signe de volonté de concertation. Suite à cette réunion Mme le Maire a rédigé un courrier au Secrétaire d'Etat aux Transport pour l'informer qu'une mobilisation s'organisait sur Biot.

Mme la Maire a laissé la parole à Mme Jennings représentant l'association Basta ligne nouvelle.

20h05 : Fin de la séance